

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2018

283x18

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA LOCATION DE LA SALLE DU REPOS

Le Conseil Municipal est informé que Madame MEYNAUD Elisabeth domiciliée 68 allée Marie Mauron 13170 Pennes Mirabeau souhaite le remboursement de la location de la salle du Repos étant donné un défaut d'entretien. En effet nos services ont pu constater que le nettoyage de la salle n'avait pas été fait la veille de la location. De ce fait, il est proposé au conseil municipal de procéder au remboursement à la hauteur de 50% du montant de la location de la salle du Repos soit la somme de 80 euros.

50% de la location de 160€ soit 80€

Vu l'avis favorable de la commission promotion de la Ville de décembre 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE de rembourser la somme de 80€ à Madame Meynaud,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 21 Décembre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA